

Règlement pour la salle des Combles - rue de la Gruyère 67

- Une caution de CHF 100.00 est demandée lors de la location. Celle-ci est remboursée après le contrôle du nettoyage et la reddition des clés.
- Un écran est à disposition pour un forfait de CHF 100.00 par location.
- Un réfrigérateur est à disposition pour un forfait de CHF 80.00 par location.
- **Pour les événements d'envergure (mariage, communion, etc.), il est obligatoire de réserver la salle pour tout le week-end.**

Bâtiment de l'Aigle-Noir (Bourgeoisie de Riaz)

En effectuant la location les utilisateurs de la salle s'engagent à se conformer et faire respecter les prescriptions suivantes :

Parking et extérieur du bâtiment

- Utiliser le parc
- Ne pas encombrer la rampe d'accès au parking souterrain ni l'accès au drive de la banque Raiffeisen

Capacité de la salle

- 80 personnes assises

Matériel à disposition

- 14 Tables et 80 chaises
- Ecran fixe de 2.5m de diagonale (sur demande, CHF 100.00 par utilisation)
- Connexion Wifi
- 1 réfrigérateur
- 1 lave-vaisselle
- 1 four
- 2 plaques de cuisson
- Matériel de nettoyage (balais, serpillères)

Reddition des locaux

- Balayer la salle, la cuisinette, les escaliers et l'ascenseur
- Enlever la décoration ainsi que le scotch
- Nettoyer, plier et ranger les tables contre le mur par pile de 7 pièces
- Ranger les chaises par pile de 10 pièces
- Nettoyer la cuisinette ainsi que le réfrigérateur, le four et le lave-vaisselle (filtres)
- Balayer et nettoyer les WC, vider les poubelles
- Utiliser les sacs-poubelles officiels rouges
- Fermer les fenêtres et Velux
- Eteindre les lumières
- Rendre les clés

Remarques

- **Interdiction générale de fumer dans tout le bâtiment.**
- Surveillance dans tout le bâtiment pour le respect des lieux et de la sécurité
- Interdiction d'utiliser des clous ou similaires pour suspendre la décoration ou autre
- **Interdiction de porter des chaussures à talons aiguilles sur le parquet de la salle**
- Ne pas griffer le parquet lors de déplacement de matériel
- Signaler les dégâts causés aux locaux et au matériel. Tout dégât constaté fera l'objet d'une facture d'un minimum de CHF 300.00.
- Aucun tir de feu d'artifice ne sera autorisé par le Conseil communal.
- Prendre contact suffisamment tôt avec le concierge (tél. 077 459 35 16) pour la remise des clés